

L'essentiel du plan de gestion des sites « Pelouses de l'Yonne et de la Cure »

Plan de gestion synthétique 2013 - 2022



Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et ses missions

Depuis sa création en 1986, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, **association loi 1901** reconnue d'intérêt général, vise à **préserver la biodiversité bourguignonne**.

Ainsi, le Conservatoire se donne pour missions :

- De **protéger les sites naturels** au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, sur lesquels il met en œuvre des **études et des travaux de gestion des milieux** en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs locaux ;

- De **porter des programmes de préservation des milieux naturels bourguignons ou d'espèces à fort enjeu** sur l'ensemble de la région et en collaboration avec de nombreuses structures ;

- D'**accompagner les collectivités territoriales** dans le déploiement de leur politique « biodiversité » ;

- De **faire découvrir les espaces naturels remarquables** et de **sensibiliser les acteurs et le public à la protection de la nature**.

En décembre 2013, l'État et le Conseil régional ont agréé le Conservatoire au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement. Ainsi, ils reconnaissent l'intérêt de ses actions et affirment leur soutien à l'association.

Le Conservatoire agit pour le patrimoine naturel

Le Conservatoire gère **plus de 150 sites**, soit **près de 4000 ha**, répartis sur la Bourgogne. Il s'agit de **parcelles acquises par le Conservatoire** ou de **parcelles appartenant à des privés ou à des collectivités** et pour lesquelles la gestion a été confiée au Conservatoire via des conventions de partenariat. Les milieux concernés sont très variés : tourbières, landes, marais, prairies humides et pelouses sèches calcicoles.

L'ensemble de ces sites constitue des **milieux jugés d'intérêt écologique au moins à l'échelle régionale, voire nationale ou européenne**. Ainsi, la très grande majorité des sites est rattachée au réseau européen Natura 2000 ou bénéficie d'un statut de protection ou d'un classement au titre des espèces ou des milieux naturels.

Enfin, le Conservatoire est **gestionnaire de trois des quatre réserves naturelles nationales de Bourgogne**.



Pelouse du Camp Cora à Saint-Moré
M. Jouve - CENB

Pour gérer ses sites, le Conservatoire établit des « plans de gestion »

Tous les sites gérés par le Conservatoire sont amenés à être dotés d'un **plan de gestion**, validé par le Conseil Scientifique du Conservatoire. **Ce document technique cadre le travail du Conservatoire afin d'assurer la préservation du patrimoine naturel et une cohérence de la gestion du site, et ce dans l'espace et dans le temps**. Au regard du diagnostic réalisé pour chaque site, le plan de gestion se décline en **objectifs** et **opérations à mettre en œuvre en concertation avec les nombreux partenaires locaux** afin de concilier au mieux la préservation du patrimoine naturel et les activités humaines. Le plan de gestion est **renouvelé tous les 10 ans** afin d'ajuster les orientations de gestion en fonction de l'évolution du site. Ce document est également un outil permettant de **mobiliser les fonds publics** en faveur de la biodiversité.

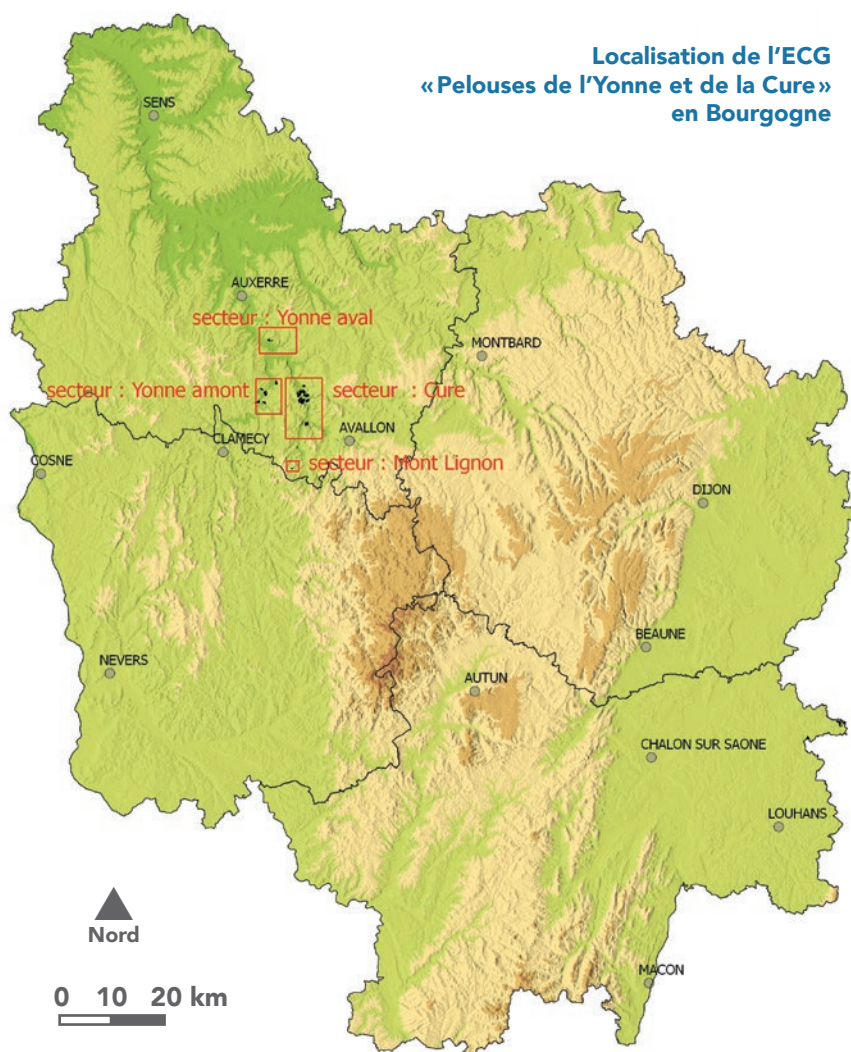
Très technique, un plan de gestion peut être difficile à appréhender par les élus et les acteurs locaux. C'est pourquoi le Conservatoire a rédigé le présent document, appelé **« plan de gestion synthétique »**, pour vous présenter l'**essentiel des informations à connaître pour un site donné**.

Des Entités Cohérentes de Gestion (ECG) pour mutualiser les moyens

Depuis 2012, par souci de cohérence territoriale et d'efficacité, certains sites aux caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en **Entité Cohérente de Gestion (ECG)** et font l'objet d'un seul et même document de gestion.

Présentation de l'Entité Cohérente de Gestion « Pelouses de l'Yonne et de la Cure »

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires sont reconnues comme des milieux emblématiques de la Bourgogne. Elles constituent aujourd'hui des « cœurs de biodiversité » mais elles sont malheureusement fortement menacées de disparition. Dans le cadre du Programme Life « Forêts et habitats* associés de la Bourgogne calcaire » mené dans les années 2000, l'ensemble des sites appelé « Pelouses de l'Yonne et de la Cure » a bénéficié de la mise en place de différentes actions : acquisitions foncières par le Conservatoire, mise en place de conventions de gestion sur des parcelles communales, itinéraires de gestion, expérimentations, suivis techniques et scientifiques, etc.



Contexte général

- **Nombre de sites** : 18 dont 7 sites en délégation de gestion, 9 en propriété du Conservatoire et 3 mixtes (propriété + convention)
- **Surface** : 253 ha
- **Communes concernées** : Arcy-sur-Cure, Cravant, Fontenay-près-Vézelay, Givry, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Merry-sur-Yonne, Saint-Moré et Voute-nay-sur-Cure
- **Zonages environnementaux** :
 - 7 ZNIEFF de type 1*
 - 1 site Natura 2000 n° FR2600974 « Pelouses et forêts calcaires des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles »
- **Autres zonages** :
 - 2 sites classés*
 - 2 sites inscrits*
- **Milieux naturels présents** : Forêts (80 %), pelouses calcaires
- **Géologie** : Présence de différents types de calcaire dont les calcaires récifaux de l'Oxfordien (à fossiles coralliens)
- **Climat** : Atlantique à nuances chaudes
- **Hydrologie, hydrographie** : 2 cours d'eau principaux, l'Yonne et la Cure, vaste réseau karstique*

Contexte socio-économique et culturel

ACTIVITÉS HUMAINES :

- **Agriculture** : ensemble du territoire marqué par une mutation agricole vers les grandes cultures mais sites de pelouses (anciens secteurs de polyculture-élevage) actuellement en **déprise agricole**
- **Sylviculture** : exploitation du bois de chauffage (taillis sous futaie de charmes) et en bois d'œuvre (hêtres et chênes), plantation de résineux

ARCHÉOLOGIE ET INTÉRÊT HISTORIQUE :

- **Nombreux vestiges du Paléolithique inférieur au Moyen Âge**

- **Sports et loisirs de pleine nature** : escalade, randonnée pédestre, VTT, spéléologie, loisirs motorisés, chasse
- **Tourisme d'étape** : randonnée pédestre, tourisme fluvial lié au canal du Nivernais, escalade aux Rochers du Saussois et sur la Réserve Naturelle Nationale de Bois du Parc, pêche sur l'Yonne et la Cure, grottes d'Arcy-sur-Cure, etc.

* **Habitat** : en écologie, il s'agit d'un type de milieu naturel (pelouse, prairie, forêt, etc.).

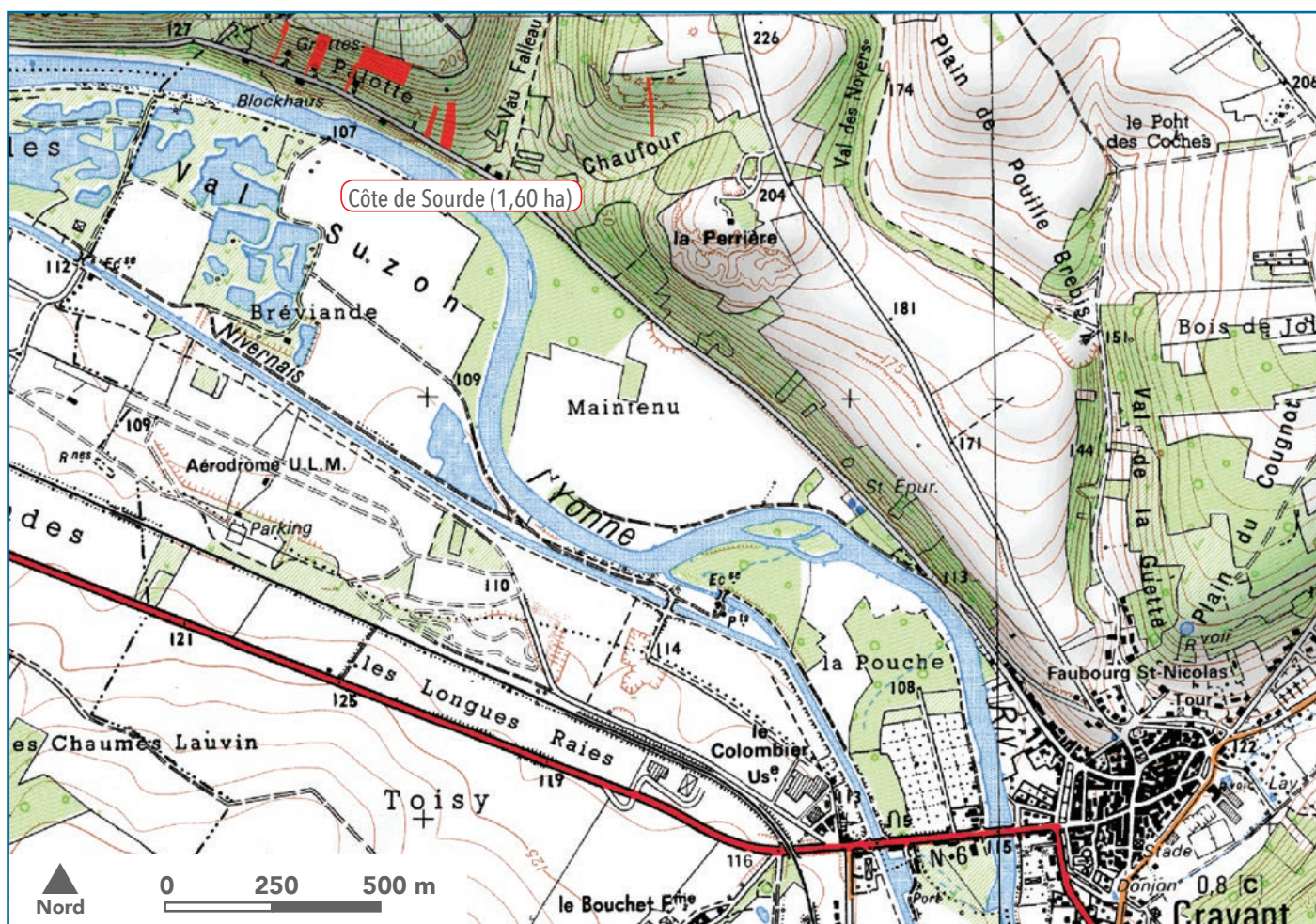
* **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type 1** : secteur de superficie en général limitée présentant un grand intérêt biologique ou écologique.

* **Site classé et site inscrit** : les sites et monuments de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque sont des espaces ou des formations naturelles dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation. La différence entre « classé » et « inscrit » tient au niveau de protection, le classement étant le niveau le plus élevé.

* **Réseau karstique** : réseau hydrographique souterrain souvent formé dans les régions calcaires.

Localisation des sites de l'ECG

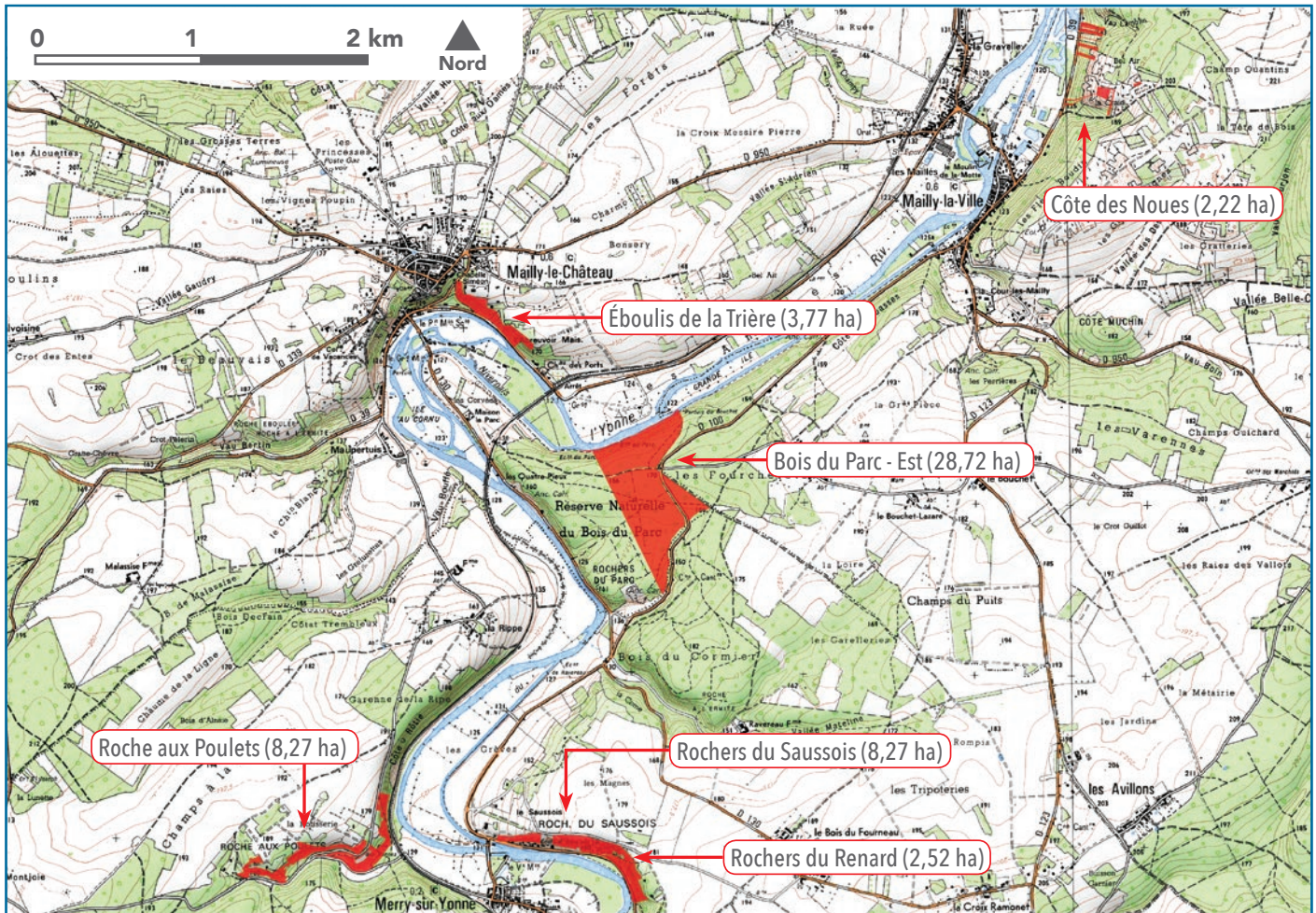
Secteur Yonne aval



Côte de Sourde
M. Jouve - CENB

Localisation des sites de l'ECG

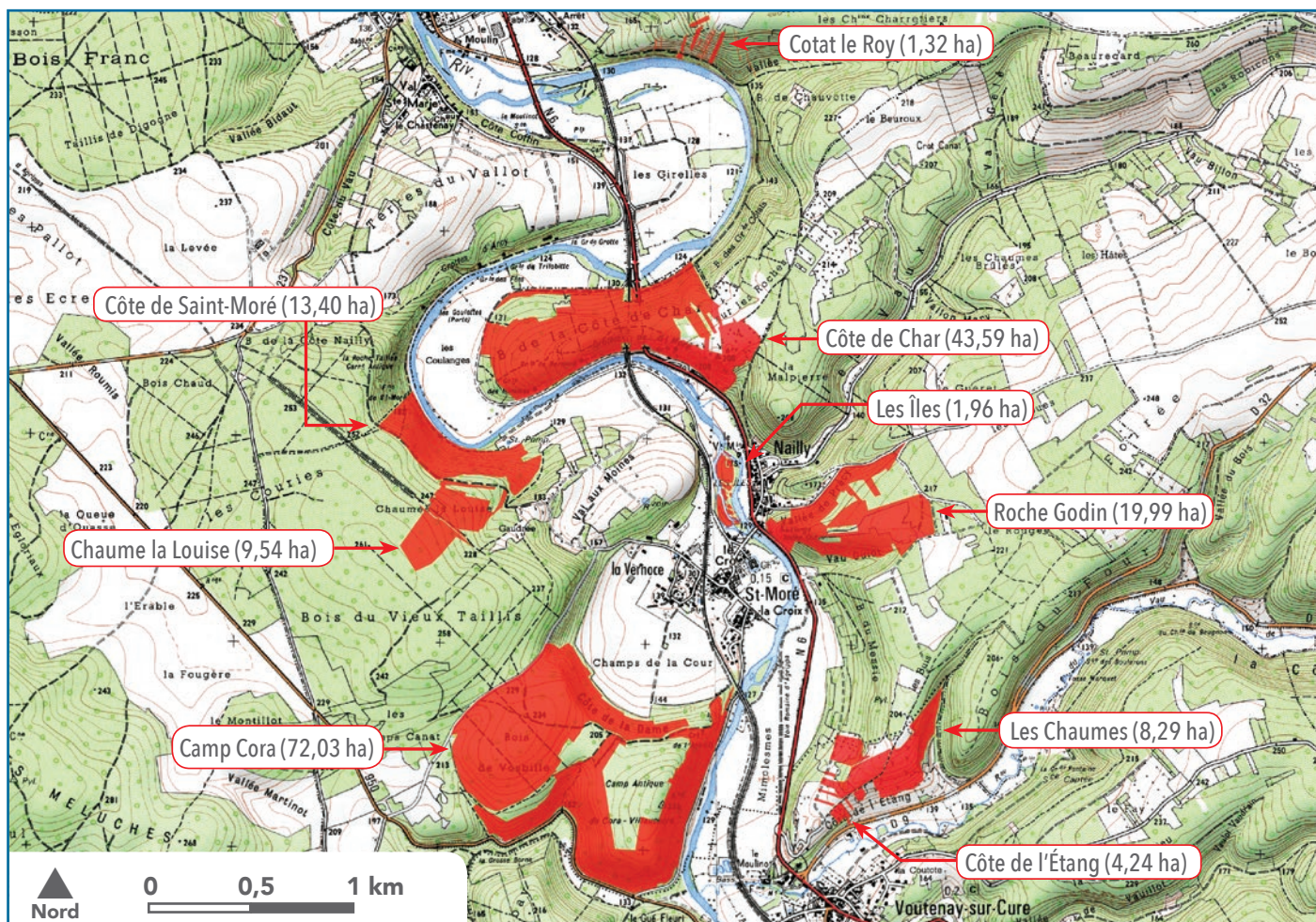
Secteur Yonne amont



Rocher du Saussois
G. Aubert - CENB

Localisation des sites de l'ECG

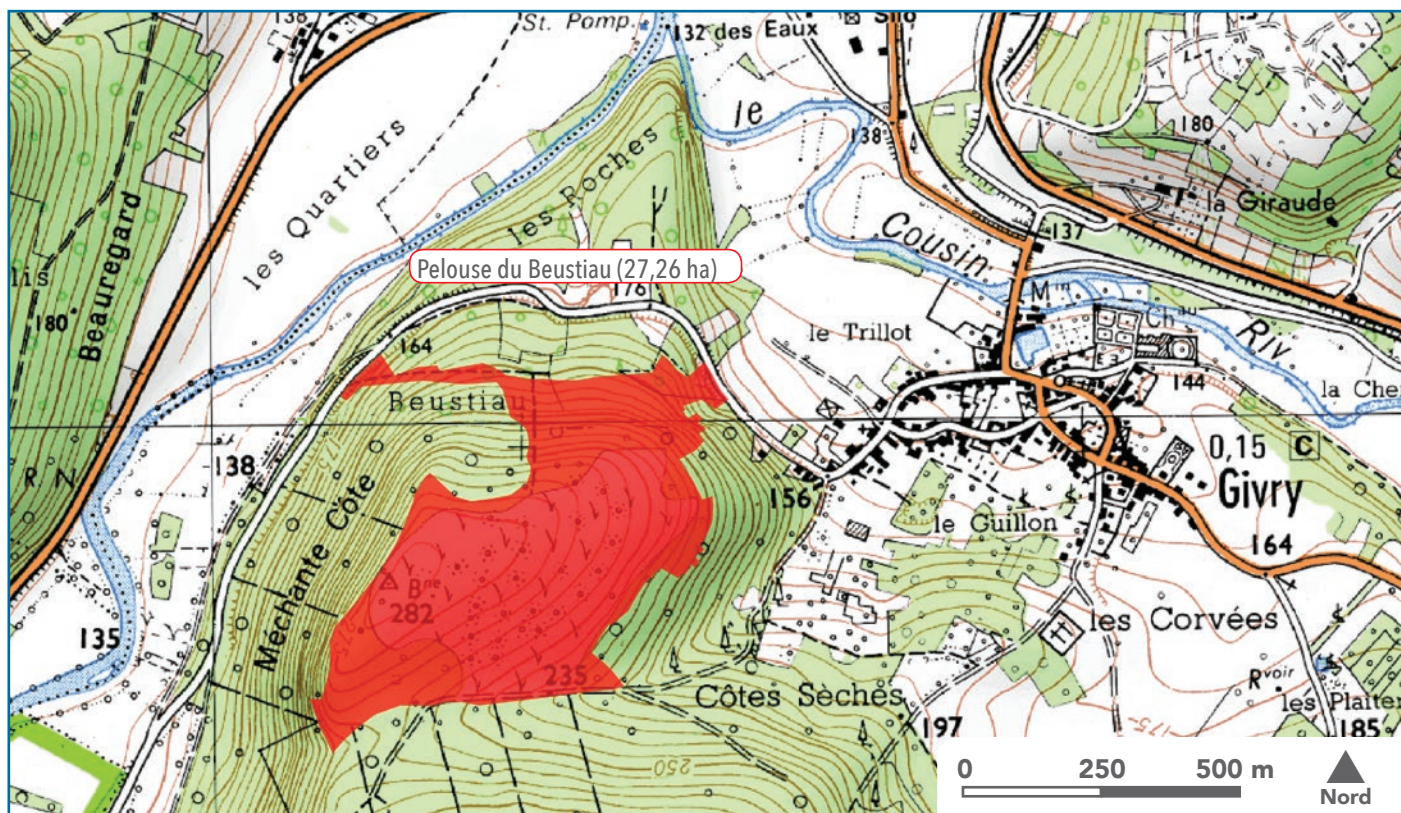
Secteur Cure nord



Côte de Char
M. Jouve - CENB

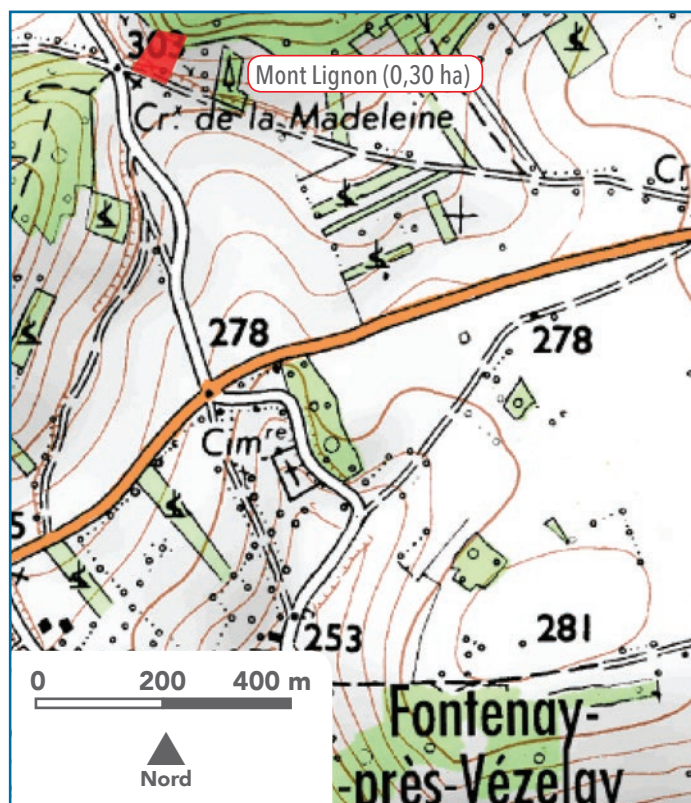
Localisation des sites de l'ECG

Secteur Cure sud



Pelouse du Beustiau
M. Jouve - CENB

Secteur Mont Lignon



Un patrimoine naturel à préserver

Des milieux naturels diversifiés et patrimoniaux

L'ECG abrite différents types de milieux naturels organisés en mosaïque dont :

Les forêts : elles représentent environ **80% de l'ECG**. Selon l'exposition, la topographie et leur localisation, leur origine et leur nature sont diverses. Les boisements sont constitués principalement de **chênes** et de **charmes** issus de la gestion passée en taillis sous futaie. Sur les versants moins ensoleillés, ce sont les **hêtres** et les **érables** qui se développent.

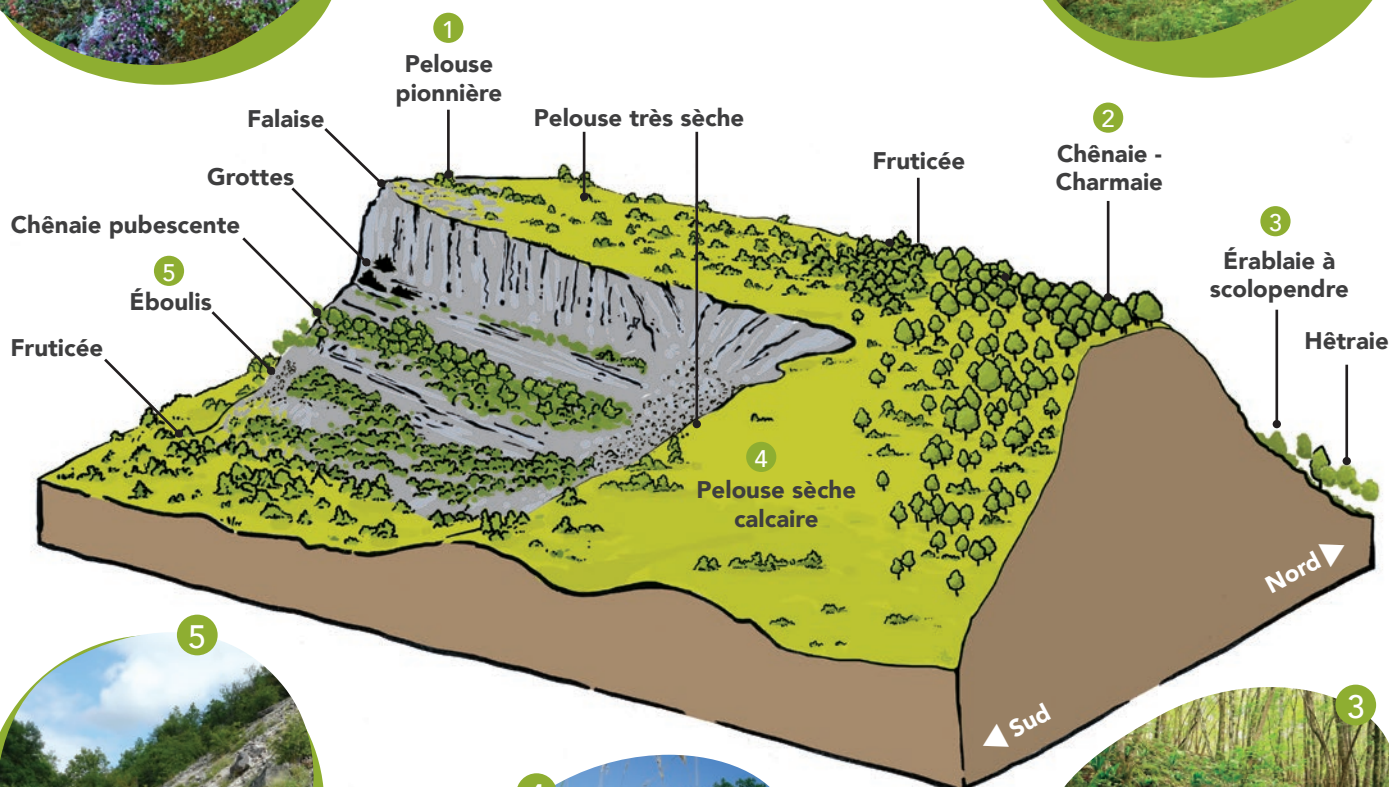
Les fruticées : ce sont les **milieux de transition entre les forêts et les pelouses** colonisés par les arbustes et arbrisseaux.

Les pelouses calcaires : ces **formations végétales rases** sont principalement composées de **plantes herbacées vivaces** adaptées aux sols calcaires peu épais et secs. Suivant le sol, le relief et le contexte climatique, de multiples types de pelouses se développent avec chacun sa spécificité et sa richesse.

Les milieux rocheux : ce sont les **falaises** calcaires et localement les **éboulis**, c'est-à-dire les zones d'accumulation de fragments de roches situés à la base de pentes rocheuses dont ils se sont détachés sous l'effet de l'érosion.



Certains de ces milieux sont remarquables et sont d'ailleurs reconnus d'intérêt européen.



Des plantes méditerranéennes en Bourgogne

Les pelouses calcaires offrent des conditions de vie particulières proches de celles trouvées en milieux méditerranéens.

Ainsi, les pelouses des vallées de l'Yonne et de la Cure abritent des **plantes à affinité méridionale** dont **certaines sont protégées** comme le **Stipe penné**, le **Liseron des monts Cantabriques** ou encore l'**Armoise blanche**. Au total, ce sont **42 plantes patrimoniales** qui ont été recensées sur l'ECG.

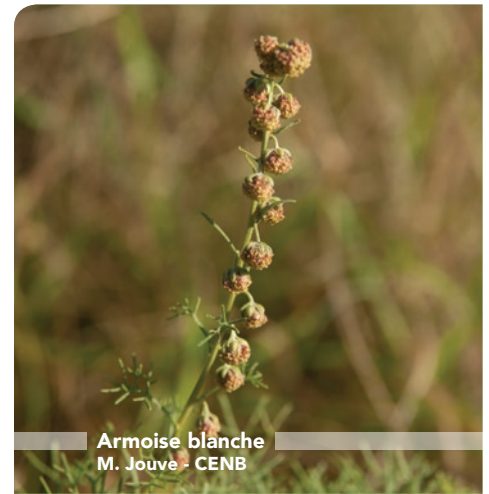


▲ La **Céphalantère rouge**, rare en Bourgogne, est bien présente sur les sites de l'ECG. Elle occupe les forêts claires et sèches comme les hêtraies sur calcaire mais aussi les chênaies pubescentes, les chênaies-charmaies et les lisières des forêts.

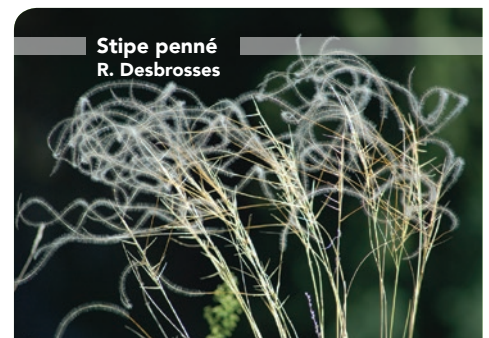


▲ Le **Liseron des monts Cantabriques**, d'affinité méditerranéenne, affectionne les pelouses très sèches et se trouve sur les sols rocheux exposés au sud ou en rebord de corniche calcaire. **Exceptionnel en Bourgogne, il est protégé dans la région.**

Le **Stipe penné** se développe sur les corniches rocheuses calcaires, souvent sur des pentes fortes. **Exceptionnelle en Bourgogne, cette graminée fait l'objet d'une attention particulière pour sa préservation dans notre région où elle est protégée.** ►



▲ En Bourgogne, l'**Armoise blanche**, rarissime et protégée au niveau régional, est connue uniquement sur les éboulis, corniches calcaires ensoleillées et pelouses très sèches de la commune de Saint-Moré.



La flore de ces pelouses explique la particularité et surtout l'intérêt majeur du site.

Une faune exceptionnelle insoupçonnée

Même si l'intérêt patrimonial du site repose majoritairement sur les milieux naturels et la flore, cette Entité Cohérente de Gestion recèle quelques trésors faunistiques.

Le Faucon pèlerin,
nicheur des falaises



L'ECG abrite **une soixantaine d'espèces d'oiseaux** de falaises et de milieux chauds et secs entre autres, dont **plusieurs d'intérêt patrimonial**. L'intérêt ornithologique du site est incontestablement dû à la présence du **Faucon pèlerin**, nicheur sur le territoire, mais également du **Grand-duc d'Europe** et du **Circaète Jean-le-Blanc** (nicheur probable).

Un site majeur pour la préservation
des chauves-souris



Une trentaine d'espèces de mammifères ont été recensées dont **18 sont protégées au niveau national**, notamment des **chauves-souris d'intérêt européen** comme le **Petit rhinolophe**, le **Grand Murin** ou encore la **Barbastelle d'Europe**. L'ECG présente une forte responsabilité pour la préservation des chauves-souris du fait de l'existence d'un réseau important de cavités d'hibernation.

Un escargot minuscule
mais de grand intérêt



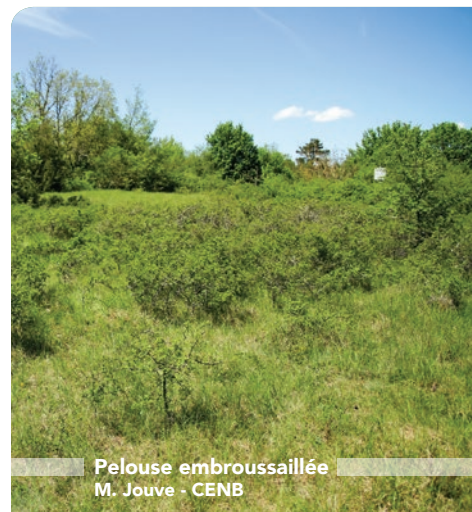
Notons également la présence d'un **petit escargot** (quelques millimètres seulement!), endémique* des pelouses sèches de la vallée d'Arcy-sur-Cure : le **Maillot de Bourgogne**. Il est **protégé au niveau national** et **considéré en danger d'extinction** sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

* **Endémique** : dont la présence naturelle est exclusivement limitée à une région géographique.

Le bilan mitigé du diagnostic écologique

La plupart des milieux semblent être en bon état de conservation global sauf les habitats de pelouses qui ne représentent aujourd'hui que 15% de la surface de l'ECG. En effet, plus de la moitié de la surface de pelouses sèches a disparu depuis les années 50 au profit des fruticées et des plantations de pins, et ce malgré des premières actions de gestion mises en place depuis 15 ans dans le cadre du Programme Life « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » puis de l'animation du site Natura 2000 depuis 2005. Malgré une volonté forte des élus locaux, plusieurs freins à la protection et à la gestion des pelouses calcaires de l'ECG ont été mis en évidence : outils et moyens de gestion obsolètes, manque de moyens financiers, contexte agricole local peu favorable, etc.

La préservation de ces milieux est cependant nécessaire car les pelouses de l'Yonne et de la Cure, outre leurs intérêts intrinsèques, jouent un rôle majeur de corridors écologiques entre les pelouses côte-d'oriennes et nivernaises. Pourtant, elles sont toujours menacées. La déprise agricole entraîne leur abandon et le manque d'entretien se traduit par un embroussaillage progressif et la fermeture du milieu. De plus, les activités humaines de loisirs qui se développent engendrent par endroits une surfréquentation et une dégradation des pelouses.



Pelouse embroussaillée
M. Jouve - CENB

Les principales mesures pour répondre aux enjeux du site

L'élaboration du plan de gestion de l'Entité Cohérente de Gestion « Pelouses de l'Yonne et de la Cure » a permis de planifier pour les 10 prochaines années les actions à mettre en place dans les domaines de la connaissance, de la conservation des espèces et des milieux naturels ainsi que de la sensibilisation.

La gestion des milieux

Pour lutter écologiquement et durablement contre l'altération et la disparition par embroussaillage progressif des pelouses calcaires, une réflexion est menée pour définir les possibilités de mise en place d'un pâturage extensif sur les sites : recherche d'éleveurs locaux, plans de pâturage, mise en place d'équipements pastoraux, etc. Ceci permettra également de soutenir le maintien de pratiques pastorales traditionnelles.

Sites principalement concernés : Merry-sur-Yonne (Roche aux Poulets), Givry (Pelouse du Beustiau), Voutenay-sur-Cure (Côte de l'Étang, Les Chaumes), Saint-Moré (Côte de l'Étang, Chaume la Louise, Côte de Saint-Moré, Côte de Char, Roche Godin)

Budget prévisionnel : 30 400 € pour la mise en place du pâturage, 28 690 € pour l'entretien par pâturage, coûts d'équipements pastoraux (sur devis)

Calendrier prévisionnel : 2013-2016 pour la mise en place du pâturage puis jusqu'en 2022



Pâturage ovin sur une pelouse
R. Vuillemin - CENB

La prise en compte du patrimoine géologique

Afin de ne pas négliger de potentiels enjeux géologiques, l'objectif est d'intégrer et de prendre en compte les nouvelles données géologiques dans la gestion des sites.

Sites principalement concernés : Merry-sur-Yonne (Roche aux Poulets, Rochers du Saussois), Voutenay-sur-Cure (Côte de l'Étang, Les Chaumes), Saint-Moré (Côte de l'Étang, Camp Cora, Côte de Char, Roche Godin)

Budget prévisionnel : 4 175 € dont 2 700 € pour une étude géologique sur les sites de la Cure

Calendrier prévisionnel : 2014 et 2016

La gestion de la fréquentation et de l'accueil du public

Afin de valoriser pédagogiquement le patrimoine naturel et géologique du secteur tout en respectant les milieux naturels et la biodiversité, il est prévu par exemple de **mieux canaliser et gérer la fréquentation humaine sur les sites des Rochers du Saussois et du Mont Lignon**. Une **étude sur la valorisation pédagogique du patrimoine naturel** et un **bilan des équipements pédagogiques** sont actuellement en cours à l'échelle de l'ECG. En fonction des conclusions de cette étude, il sera envisagé la **conception et l'installation de nouveaux supports pédagogiques**.



Pelouse du Mont Lignon dégradée par des passages de quads
M. Jouve - CENB

Sites principalement concernés : Voutenay-sur-Cure (Côte de l'Étang, Les Chaumes), Saint-Moré (Côte de Saint-Moré, Côte de l'Étang, Camp Cora, Côte de Char, Roche Godin), Merry-sur-Yonne (Rochers du Saussois), Fontenay-près-Vézelay (Mont Lignon)
Budget prévisionnel : 14 175 €
Calendrier prévisionnel : 2015-2016

La sensibilisation des acteurs locaux

Pour mieux préserver les richesses des sites, il est primordial d'informer et d'**impliquer les acteurs locaux dans les actions de gestion**. Les réflexions conduites sur les sites sont donc menées en **concertation avec les élus, l'animateur du site Natura 2000, les partenaires, etc.** dans le cadre d'un Comité de gestion. C'est une **instance où le Conservatoire rend compte de son action de l'année passée et propose le plan d'actions pour l'année future**. Dans une logique de mutualisation, le Comité de gestion se base sur le Comité de pilotage du site Natura 2000 qui rassemble déjà tous les acteurs et partenaires des sites de l'ECG.

Sites principalement concernés :
l'ensemble des sites
Budget prévisionnel : 13 120 €
Calendrier prévisionnel : 2013-2022

L'animation foncière

L'Entité Cohérente de Gestion « Pelouses de l'Yonne et de la Cure » étant morcelée et donc peu fonctionnelle, il est difficile de mettre en place des actions de gestion pertinentes. Il est donc nécessaire d'**améliorer le contexte foncier et la cohérence de certains sites par le biais d'acquisitions de nouvelles parcelles adjacentes**.

Sites principalement concernés : Voutenay-sur-Cure (Côte de l'Étang, Les Chaumes), Saint-Moré (Côte de l'Étang), Arcy-sur-Cure (Cotat le Roy)
Budget prévisionnel : 11 600 € (moyens humains) et coût des acquisitions foncières en fonction des estimations des domaines et des réponses des propriétaires
Calendrier prévisionnel : 2014-2022

La réalisation de suivis écologiques

Afin de mieux connaître la biodiversité présente sur le territoire, des suivis écologiques sont notamment prévus pour **localiser et caractériser les stations de plantes protégées ou à forte patrimonialité, mais aussi pour pallier au manque de données concernant certains groupes faunistiques plus méconnus**. De nouveaux enjeux peuvent potentiellement être découverts.

Sites principalement concernés : l'ensemble des sites
Budget prévisionnel : 17 700 €
Calendrier prévisionnel : 2013-2022



Suivi floristique
G. Aubert - CENB

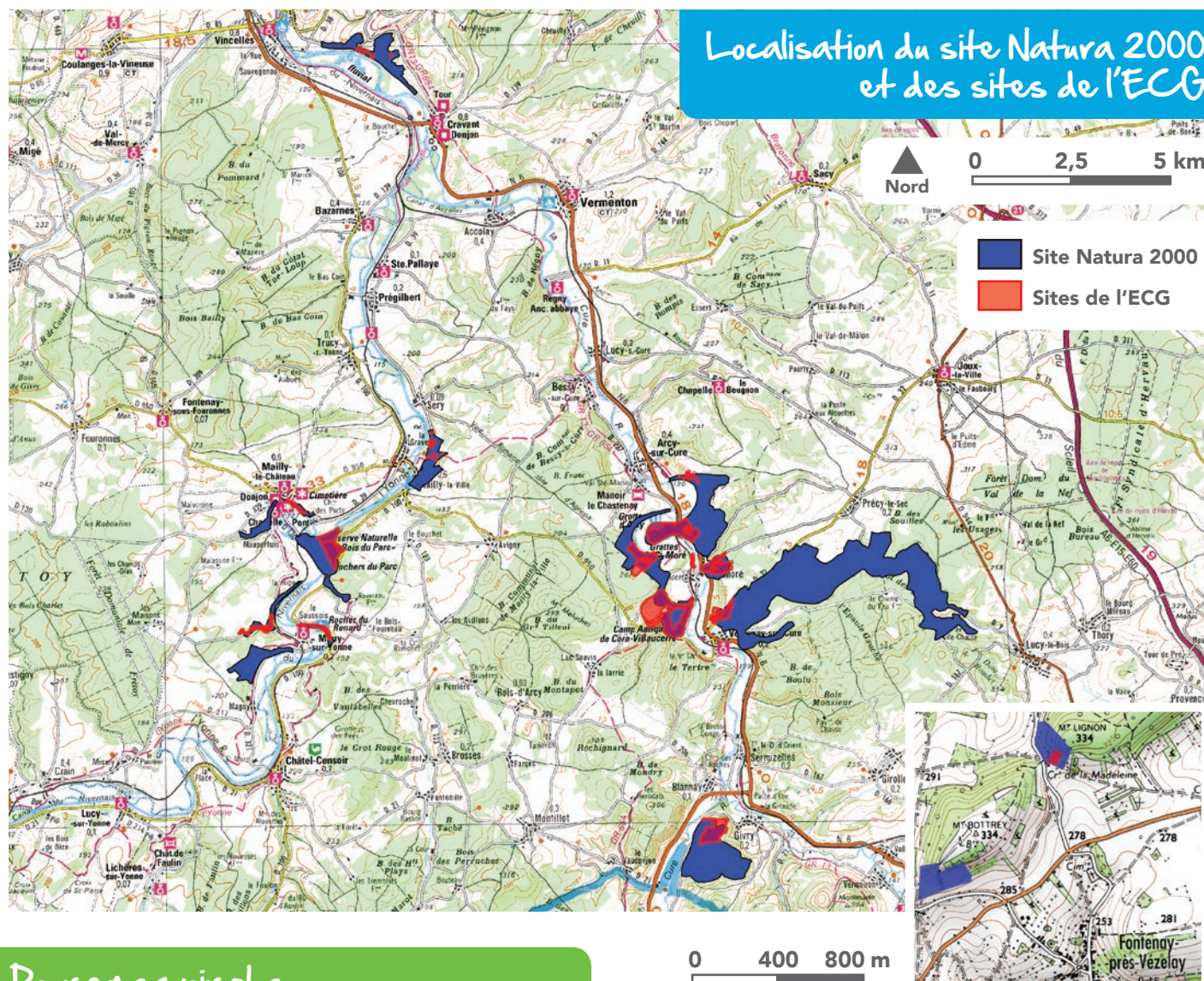
Un lien fort avec le site Natura 2000



Les 18 sites de l'ECG «Pelouses de l'Yonne et de la Cure» font partie intégrante du site Natura 2000 n° FR2600974 «Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles», animé par la Communauté de communes Entre Cure et Yonne. Ainsi, dans une logique de cohérence, le travail et les objectifs du Conservatoire concordent avec ceux définis dans le document d'objectifs du site Natura 2000 et la mise en œuvre des actions est concertée.

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

C'est une politique européenne qui vise à préserver la biodiversité sur certains sites d'intérêt écologique, tout en prenant en compte les activités humaines.



Pour en savoir plus...

Sur les sites du Conservatoire

Vous pouvez contacter le Chargé de missions territorial 89 :
Maxime JOUVE
9 bis rue de l'Hôpital - 89200 Avallon
maxime.jouve@cen-bourgogne.fr

Visitez le site internet : www.cen-bourgogne.fr

En couverture :

Côte de Char à Saint-Moré - M. Jouve - CENB / Liseron des monts Cantabriques - C. Foutel - CENB / Couleuvre verte et jaune - J. Ait El Mekki - CENB / Azuré du thym - C. Foutel - CENB

Imprimé par ADN Imprimeur sur papier recyclé à 75 exemplaires
Novembre 2014

Sur le site Natura 2000

Vous pouvez contacter l'animatrice du site :
Claire ANDRIEUX
25 rue du Général de Gaulle - 89270 Vermenton
Tél. : 03 86 81 66 56 • natura.ccecy@orange.fr

Visitez le site internet : www.cure-yonne.fr

Document réalisé avec le soutien financier de :

